Compte rendu de la séance du 21 février 2018

Date de la convocation: 15/02/2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-et-un février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain MICHEL Maire

Présents : Alain MICHEL, Jérémi BARANOWSKI, Laëtitia COLLET, Adèle KUENTZ, Gisèle MAUREL, Thomas MINI, Christine MARCELLIN

Représentés:

Excusés:

Absents: Emile BADIH, Denis PICHON

Secrétaire de séance: Laëtitia COLLET

Ordre du jour:

-Poste aide institutrice pour la rentrée septembre 2018
-Ouverture de crédits en investissements avant les votes des différents budgets
-Location des logements communaux (voûte et terrasse)
-Convention OMAXOM : travaux pylône Auches
-Convention CetnuryLink : fibre optique
-Convention CNFPT : formation personnel
-Adhésion ANDES : demande de subvention plateau sportif
-Règlement et prix pour le colombarium
-Concert de l'été
-Recrutement agent de cantine
-Point sur la préparation des budgets

La séance est ouverte à sous la présidence de M Alain MICHEL, Maire.
M le Maire demande aux conseillers municipaux si d'éventuelles remarques ou corrections sont à apporter au compte rendu de la séance précédente.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte- rendu tel qu'il a été rédigé.

1-Contrat aide institutrice rentrée septembre 2018 (D_2018_001)

M le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de l'aide institutrice se termine le 31/08/2018 et demande au conseil municipal de délibérer sur son renouvellement.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, au regard de la baisse actuelle des effectifs à l'école primaire du RPI Piégut-Venterol, de ne pas renouveler ce contrat lorsqu'il arrivera à son terme.

2-Paiement de factures en investissement avant les votes des budgets (D_2018_002)

M le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de recevoir des factures à régler en investissement sur des opérations existantes avant les votes du budget général ou des 2 budgets annexes (Eau - Transport).
Il demande au conseil municipal de délibérer sur le paiement de ces factures avant les votes des budgets.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser m le maire à régler ces factures en investissement, sur des opérations existantes, au budget général comme sur les 2 budgets annexes (Eau - Transport).

3-Location des logements communaux de la Voûte et de la Terrasse

M le Maire donne la parole à Mme Collet, adjointe, pour ce point.
Mme Collet rappelle au conseil municipal que le logement de la Voûte est vacant.
Plusieurs demandes sont arrivées en mairie et elle propose de retenir la famille de Jessica Cousin qui habite déjà à Piégut et souhaite y rester dans un logment plus grand que celui qu'elle loue actuellement, un 2ème enfant étant attendu.
Mme Collet informe le conseil municipal que la famille Cornee va quitter le logement de la Terrasse mi-mars, et que celui- ci sera donc vacant.
Plusieurs demandes sont arrivées en mairie et elle propose de retenir la famille de Rebecca Cousin qui souhaitent se rapprocher de sa famille et revenir sur le secteur Piégut Venterol où elle a passé son enfance. Cette famille compte 2 très jeunes enfants.
Le conseil municipal demande à la commission logement d'étudier en détails ces 2 dossiers et décide d'entériner ses choix.

4-Convention RTE travaux sécurisation du pylône aux Auches (D_2018_003)

M le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux vont être entrepris par RTE pour la sécurisation du pylône aux Auches.
RTE propose à la signature une convention pour la réalisation de ces travaux.
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette convention, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M le Maire à signer cette convention.

5-Convention Centurylink fibre optique (D_2018_004)

M le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention concernant le passage de la fibre optique sur le bas de la commune avait été signée avec l'entreprise Globalcrossing il y a plusieurs années, pour l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public.
Suite à des changements au sein de cette société, une nouvelle convention est proposée à la signature avec la société nouvelle dénommée Centurylink
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette convention, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M le Maire à signer cette convention.

6-Convention CNFPT Délégation PACA (D_2018_005)

M le Maire informe le conseil municipal que la convention passée avec le CNFPT pour la formation du personnel est à renouveler.
Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de cette convention, et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser M le Maire à signer le renouvellement de cette convention.

7-Adhésion ANDES (D_2018_006)

M le Maire rappelle au conseil municipal la réflexion en cours pour l'aménagement d'un plateau sportif aux Auches et la recherche de financements qui en découle.
L'association nationale des élus en charge du sport ANDES pourrait financer ce projet.
Un dossier leur a été transmis, l'association ANDES propose une adhésion afin de pouvoir prendre en compte cette demande de financement.
L'adhésion est de 53€ pour les communes de moins de 1000 habitants.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :
-d'adhérer à l' ANDES
afin de faire bénéficier la commune de Piégut des expériences de cette association dans le domaine du développement du sport, en matière d'investissement et de fonctionnement
-pour un montant de 53€
la commune de Peut comptant 173 habitants au dernier résultat INSEE de 2017
-de désigner Laetitia COLLET 3ème adjointe comme représentante auprès de cette association

8-Colombarium (D_2018_007)

M le Maire rappelle au conseil municipal que 3 cases de colombarium ont été achetées en 2017 et vont bientôt être installées au cimetière.
Il convient de délibérer sur le montant de la concession, sa durée, et sur le règlement du colombarium.
Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents :
-de fixer le montant de la concession à 400 €, chaque case correspondant à une concession
-que chaque case pourra recevoir le nombre d'urnes qu'elle peut contenir, de la même famille ou non, au choix de la personne attributrice de la concession, chaque urne étant réservée à 1 seul corps
-de fixer la durée de la concession à 20 ans, à l'expiration de cette durée, la concession peut être renouvelée, l'urne peut être restituée à la famille ou transférée dans une autre concession, ou déposée dans l'ossuaire du cimetière
-d'établir un règlement reprenant ces différents points et précisant les détails d'utilisation du colombarium

9-Concert s

Un groupe de jazz propose un concert dans l'église à la mi- juin, au chapeau, avec repas offert par la commune. Contact téléphonique sera pris avec ce groupe pour arrêter une date mi juin.
Le groupe musical "les poissons voyageurs" composé de 5 musiciens est disponible mi août pour le concert de l'été 2018 (via l'OIT), pour une intervention d'un montant de 800€. La date du samedi 18 août lui sera proposé.

10-Recrutement d'un nouveau cantinier ou d'une nouvelle cantinière

Suite au déménagement de Fabio Cornée à Lus la Croix Haute, et à sa démission du poste de cantinier, un recrutement a été lancé.
Plusieurs candidatures ont été reçues en mairie.
L'examen de ces candidatures est confié à M le Maire et Mmes les adjointes pour un recrutement au 12 mars (reprise des vacances de février).

11-Point sur la préparation des budgets annexes

M le Maire et Mmes les 2 adjointes ont commencé à travailler sur les budgets annexes : CCAS, Eau potable, Transport.
Mme Adèle Kuentz 1ère adjointe présente au conseil municipal l'avancement des propositions de ces 3 budgets annexes:
-CCAS : proposition d'inscrire en secours en dépenses de fonctionnent la même somme que l'année précédente soit 1000 €, une subvention du budget général venant s'inscrire en recettes

-Budget de l'eau potable : les dépenses de fonctionnement liées à l'eau potable sont proposées similaires à celles de 2017 . Pour les dépenses d'investissement, une dépense en étude est proposée pour la mise en service d'une nouvelle source, et une dépense en travaux pour relier le hameau des Forests au village. Les recettes proviennent de la redevance eau potable facturée aux habitants et de la subvention du budget général.

-Budget Transport : les dépenses de fonctionnement sont proposées similaires à celles de 2017 . Pour les dépenses d'investissement, la question se pose d'acheter un nouveau bus plus petit et donc moins coûteux en fonctionnement. M le Maire de Venterol consulté à ce sujet semble favorable à cet investissement.

Les recettes proviendront d'un emprunt et de la participation à part égale des 2 communes.

Questions diverses

Il est demandé à M le Maire de relancer la commune de Venterol concernant le branchement de la maison de l'archidiacre au réseau d'eau potable de Venterol.

Un courrier lui a déjà été envoyé à ce sujet en décembre 2017, courrier resté sans réponse.

La séance est levée à 23 heures

Le Maire
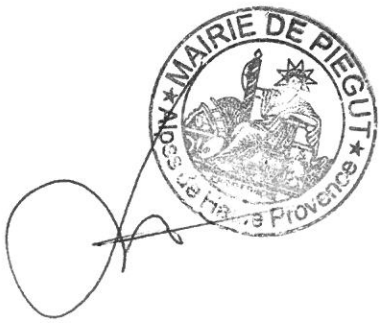
M Alain MICHEL